



Pour un Corps européen de Solidarité plus performant

Position actualisée du Forum européen de la Jeunesse sur le Corps européen de Solidarité sous le Cadre financier pluriannuel (2021-2027).

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
BRUXELLES, BELGIQUE, 5 OCTOBRE 2018

Résumé exécutif

Le Forum européen de la Jeunesse a favorablement accueilli le Corps européen de Solidarité (CES) et l'attention qu'il accorde à la création de plus de possibilités pour les jeunes de s'engager dans un volontariat et des expériences professionnelles de qualité partout en Europe.

Le Corps européen de Solidarité était un rare exemple d'élaboration politique intersectorielle ayant le potentiel de s'inspirer du succès des programmes précédents tels que le Service volontaire européen (SVE) et d'accroître la capacité des organisations de jeunesse et d'autres organisations d'offrir des expériences significatives à un nombre encore plus important de jeunes.

Le document suivant est une mise à jour de la position du Forum Jeunesse sur le Corps européen de Solidarité¹ qui reflète les changements qu'a connus le programme depuis son annonce, et qui met en lumière les priorités pour le prochain programme de Corps européen de Solidarité sous le prochain Cadre financier pluriannuel 2021-2027.

Le document suivant est le résultat de consultations et de discussions tenues avec les organisations membres du Forum Jeunesse, qui expose ses principales revendications politiques vis-à-vis de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne pour les négociations de ce programme.

Les principales revendications du Forum Jeunesse pour un Corps européen de Solidarité plus performant comprennent :

- Un programme doté d'objectifs plus clairs et mieux connectés aux réalités des jeunes et des organisations de jeunesse
- La participation des organisations de jeunesse dans la co-conception et le contrôle conjoint du programme
- Un budget axé sur le soutien du volontariat en Europe et dans le monde
- Garantir l'inclusivité et l'accessibilité des stages SVE pour tous les jeunes
- Le CES comme un pas vers une approche plus coordonnée de la politique de volontariat en Europe
- Garantir la compatibilité du CES avec le prochain programme Erasmus et la nouvelle Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse

¹ Prise de position sur le Corps européen de Solidarité - 2017
https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/0142-17FR_ESC_board_position.pdf

I. Evaluation de la nouvelle proposition

Cette évaluation fait la lumière sur les suggestions d'améliorations contenues par la proposition de nouveau règlement de la Commission européenne relatif au Corps européen de Solidarité 2017-2021 paru en juin 2018².

Une évolution positive par rapport au programme original

Le volontariat joue un rôle essentiel dans nos sociétés et chaque personne, jeune ou moins jeune, a le droit de faire du volontariat partout dans le monde.

Pour encourager une culture de la participation, le développement personnel et responsable, ainsi que la citoyenneté active en Europe et dans le monde, les volontaires ont besoin de se voir accorder l'accès aux activités de volontariat et d'être encouragés à y participer.

En créant le Corps européen de Solidarité en 2017, la Commission européenne a franchi un pas important dans l'augmentation des possibilités pour les jeunes de s'engager dans un volontariat de qualité aux niveaux local et européen, et leur fournir les outils nécessaires pour avoir un impact positif dans leurs communautés.

Comme souligné dans notre première position³, la proposition originale de la Commission européenne contenait de nombreux éléments insuffisamment étudiés et beaucoup d'autres manquaient; d'où la nécessité d'apporter des modifications pour que le programme suivant soit plus proche des réalités des jeunes et des organisations de jeunesse.

L'accord politique atteint en juin 2018 sur le programme actuel⁴ représente une amélioration considérable par rapport à la proposition originale, abordant bon nombre de nos préoccupations et incluant plusieurs de nos suggestions.

Le Forum Jeunesse se réjouit que la proposition de la Commission européenne pour le prochain Corps européen de Solidarité repose sur le travail déjà effectué lors des discussions pour le programme actuel, bien que toujours ambitieuse, ajoutant de nouvelles dimensions et améliorations au programme.

Un budget indépendant qui correspond à ses ambitions

Le Forum Jeunesse se réjouit de l'augmentation du budget du prochain Corps européen de Solidarité à 1,26 milliard EUR⁵ sous le Cadre financier pluriannuel.

² Proposition de règlement pour le Corps européen de solidarité 2021-2027 - http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/AUTRES_INSTITUTIONS/COMM/COM/2018/10-08/COM_COM20180440_FR.pdf - Plus de détails à l'annexe I

³ Position sur le Corps européen de Solidarité - 2017 https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/0142-17FR_ESC_board_position.pdf

⁴ Renforcement du Corps européen de Solidarité : déclaration commune des Commissaires Navracsics, Oettinger et Thyssen - Juin 2018 - http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-18-4024_fr.htm

⁵ 376,5 millions EUR ont été alloués au programme CES actuel (2018-2020) - On observe une augmentation de 16,8% dans la proposition budgétaire pour 2021-2027.

Ce nouveau budget représente une augmentation considérable par rapport à son prédécesseur et d'autres programmes similaires comme le Service volontaire européen et Volontaires de l'Aide de l'UE. Il permettra à plus de jeunes et à plus d'organisations de jeunesse de bénéficier de ce programme et d'avoir un impact tangible aux niveaux local et européen. C'est aussi une possibilité d'allouer des montants individuels plus importants à des organisations pour soutenir leurs activités.

Le fait de doter le Corps européen de Solidarité de son propre budget et de le dissocier d'autres budgets, comme celui d'Erasmus dans la période actuelle, est une amélioration notable. L'investissement dans de nouveaux programmes pour la jeunesse ne doit jamais se faire au détriment d'autres programmes de jeunesse réussis comme Erasmus et nous nous réjouissons de ce développement dans la nouvelle proposition.

Un programme doté d'une vision globale du volontariat mais ancré au niveau local

L'extension du programme à tous les pays programme Erasmus et partenaires ainsi qu'à des pays tiers via le nouveau volet Corps volontaire européen d'aide humanitaire (EVHAC) est un développement positif.

Tous les jeunes ont le droit de faire du volontariat partout dans le monde et nous soutenons pleinement la proposition de la Commission européenne d'étendre le champ géographique du programme au-delà de l'Union européenne. Cela permettra à plus de jeunes et à plus d'organisations de bénéficier du programme et d'éviter des différences inutiles d'opportunités entre des jeunes de pays différents. Garantir la possibilité pour les jeunes des pays tiers de participer à des stages de CES contribuera également à la coopération et à la solidarité internationales.

Nous nous réjouissons également de la poursuite de la dimension locale du programme, fournissant une plus grande flexibilité pour les organisations participantes et les participants de s'engager dans des projets solidaires dotés d'une solide dimension locale et ouvrir la possibilité à des jeunes qui n'ont pas les moyens de voyager à l'étranger de pleinement participer au CES. Cela permet d'accroître la portée du programme à des jeunes moins favorisés.

Nouvelles façons pour les jeunes et les organisations de participer au programme

Nous accueillons favorablement l'attention constante du nouveau programme à fournir aux jeunes des moyens différents de s'engager dans du volontariat national ou transnational, dans des projets de solidarité, des stages et des emplois. Cette flexibilité de formats est l'une des forces du programme actuel.

L'inclusion d'un nouveau volet sous la forme d'un nouveau Corps volontaire européen d'aide humanitaire est également la bienvenue étant donné qu'elle s'inspire de cette diversité en permettant aux jeunes de faire du volontariat en dehors de l'Europe et de travailler sur des projets qui sont différents de ce que le programme promeut actuellement⁶.

⁶ Pour plus d'informations sur le Corps volontaire européen d'aide humanitaire, voir l'annexe 1

Enfin, nous soutenons pleinement la proposition de faciliter la participation d'organisations et réseaux européens au programme en permettant que leurs stages soient soumis et gérés par l'Agence exécutive pour l'Education, l'Audiovisuel et la Culture de la Commission européenne (EACEA). C'était l'une des principales revendications pendant les négociations du programme actuel.

Des divisions plus claires entre les différentes sections du programme

Les principales différences entre les deux volets du programme (CES et EVHAC) et entre les aspects volontariat et professionnel sont bien plus claires dans la proposition actuelle, chaque aspect comportant des critères d'évaluation et des exigences différents.

Les aspects qualité du programme ont également été renforcés dans la proposition actuelle, le label de qualité ayant un rôle plus concret dans la réglementation de l'accès des organisations aux différentes parties du programme en fonction de leur capacité et des conditions plus strictes pour les organisations désireuses d'engager des jeunes dans des opportunités d'emploi ou de stage dans le cadre du CES.

II. Pour un CES plus performant - priorités pour le prochain CES

La section suivante décrit les principales priorités du Forum Jeunesse pour le prochain CES et ses principales revendications politiques vis-à-vis de la Commission européenne, du Parlement européen, et du Conseil de l'Union européenne pour les négociations.

Un programme doté d'objectifs plus précis et mieux connectés aux réalités des jeunes et des organisations de jeunesse

Alors que la proposition actuelle est plus claire et plus structurée par rapport à ses objectifs et au type de projets et d'activités que le programme soutiendra, le CES continue de se sentir déconnecté des réalités des jeunes et des organisations de jeunesse engagées dans les activités de volontariat.

Comme cela avait déjà été le cas lorsque le programme original avait été annoncé en 2016, la Commission européenne n'a pas correctement consulté les jeunes et les organisations de jeunesse pour le développement du programme, donnant lieu à une proposition incomplète de la part de la Commission européenne. Vu que la nouvelle proposition a été présentée avant qu'un accord politique ait été atteint par le co-législateur sur le programme actuel, cette proposition n'a pas bénéficié des enseignements tirés des première et seconde phases du CES actuel. En effet, aucun rapport n'a encore été produit sur la mise en oeuvre du programme actuel, ce qui limite davantage les possibilités d'améliorer le programme en se basant sur un feedback suffisant des utilisateurs et sur des données concrètes.

Le programme actuel n'est pas suffisamment adapté aux réalités des organisations qui participent au programme, les forçant à s'adapter au nouveau modèle, alors qu'il aurait été bénéfique d'étudier les situations spécifiques de ces organisations. Par exemple, on observe pour l'instant de nombreux problèmes avec l'utilisation de la base de données, et les organisations luttent pour trouver des participants dotés du bon profil pour leurs projets et organisations.

Le CES doit agir comme un multiplicateur pour les organisations et les jeunes engagés dans des projets solidaires, s'inspirant surtout de ce qui est déjà fourni aux niveaux local, régional et national, et en augmentant la capacité des organisations à en faire plus et mieux. Ce n'est que de cette façon que le CES pourra augmenter le nombre d'organisations intéressées à se joindre au programme et fournir plus de possibilités aux jeunes de participer au programme.

La possibilité pour les organisations et les réseaux européens du programme de **soumettre leurs candidatures à l'Agence exécutive pour l'Éducation, l'Audiovisuel et la Culture de la Commission européenne (EACEA)** doit être intégrée dans la proposition légale pour garantir que c'est de cette manière que le programme sera mis en oeuvre.

Participation des organisations de jeunesse dans la co-conception et le contrôle conjoint du programme

Il est fondamental que les jeunes et les organisations de jeunesse participent à la mise en oeuvre, à la gestion et au contrôle du CES aux niveaux national et européen. Les

jeunes et leurs représentants doivent réellement avoir leur mot à dire sur tout programme ou toute politique en lien à la jeunesse⁷.

Vu la vaste étendue du programme, toutes les parties prenantes appropriées (y compris les syndicats et autres partenaires sociaux, surtout là où des stages professionnels sont concernés) doivent participer à la gestion du nouveau programme pour garantir son succès. Sans l'expertise des organisations de jeunesse et d'autres partenaires clés, le Corps européen de Solidarité ne pourra pas réaliser son objectif de fournir des stages de qualité à 350.000 jeunes d'ici à 2027 comme le prévoit la Commission européenne.

Le Forum Jeunesse doit être inclus comme observateur permanent sans droit de vote dans le Comité de programme chargé de la gestion du CES; il serait donc opportun de le prévoir dans les règles de procédures du Comité concerné.

Au niveau national, les organismes chargés de la mise en place du programme doivent inclure des représentants du Conseil national de la Jeunesse du pays dans leurs structures d'administration et processus d'évaluation, ainsi que les partenaires appropriés là où des stages professionnels sont concernés.

Un budget destiné à soutenir le volontariat en Europe et dans le monde

Etant l'un des principaux programmes, avec Erasmus, qui promeut le volontariat parmi les jeunes, le CES doit allouer 80% - au moins 60% - du budget au volet volontariat.

Comme le démontrent les données publiées par la Commission européenne⁸ sur le programme actuel, la vaste majorité des stages du CES actuel sont des stages de volontariat, ce qui atteste d'un intérêt considérable de la part des jeunes pour cette partie du programme.

Un financement plus conséquent pour le volet volontariat permettra à plus d'organisations d'obtenir les ressources suffisantes (y compris le soutien opérationnel, l'accès aux informations via des sessions d'info spécifiques, etc.) pour offrir des opportunités et un soutien de plus grande qualité (en ligne et hors ligne, et avant, pendant et après les stages) aux participants, et également d'atteindre des jeunes qui n'ont pas encore bénéficié du programme.

Nous savons que le rôle de l'organisation de soutien et d'accueil est un élément central pour assurer le succès du programme et il doit être mis davantage en valeur dans la proposition actuelle. L'aide des organisations pour atteindre des participants issus de milieux plus défavorisés est particulièrement nécessaire car grâce à elles les participants peuvent plus facilement surmonter les obstacles et entraves supplémentaires qu'ils sont susceptibles de rencontrer.

⁷ Des normes de qualité pour la Politique Jeunesse - Forum européen de la Jeunesse - 2017 <https://www.youthforum.org/fr/guide-sur-des-normes-de-qualite-pour-la-politique-de-jeunesse>

⁸ Commission européenne - le Corps européen de solidarité en action https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-may2018-solidarity-corps-in-action_fr.pdf

Le financement pour les activités de mise en réseaux actuellement prévu doit également être disponible pour les organisations.

La priorité de financement devrait être accordée à des projets solidaires vu qu'ils ont le plus de potentiel pour atteindre les jeunes défavorisés et pour avoir un impact concret au niveau local.

Pour les stages professionnels, la Commission européenne doit étudier la possibilité d'accroître l'assistance financière pour les emplois et les stages en vue de rendre ce volet plus attrayant pour les organisations. Il n'existe actuellement que très peu d'incitations pour que les organisations proposent des candidatures pour ce volet car il ne leur apporte pas le soutien nécessaire pour augmenter leur capacité organisationnelle et les aider à gérer les frais de personnel en plus des frais administratifs.

Garantir l'inclusivité et l'accessibilité des stages CES pour tous les jeunes

Le Corps européen de Solidarité doit s'inspirer de l'expérience du SVE pour créer les conditions pour que des jeunes de milieux défavorisés et de jeunes personnes handicapées participent pleinement au programme. En plus du soutien financier aux participants et aux organisations d'accueil, les pratiques du SVE telles que les visites prévues avancées, le mentorat renforcé et la couverture de frais exceptionnels doivent être conservées et développées. Cela doit aller de pair avec des mesures supplémentaires pour empêcher la discrimination de tous pendant le processus de sélection et le stage CES.

Le portail du CES doit être un guichet unique et un outil utile à la fois pour les participants et les organisations. Les participants doivent avoir accès aux informations sur quelles organisations regardent leurs profils et d'autres informations sur les organisations accréditées CES (par ex. les derniers stages, le site internet, la personne contact, etc.) et les organisations doivent avoir accès à de meilleurs outils de tri et de filtrage qui leur permettent de trouver les bons candidats pour leurs activités. Le guide d'utilisateurs du CES doit être facilement accessible via le portail et être élaboré en utilisant l'expérience des participants et des organisations du programme actuel. Le site internet doit être construit conformément aux normes établies par la Directive de l'UE relative à l'accessibilité de l'internet de 2016⁹.

Dans le cas des stages de volontariat solidaire et des projets solidaires, la limite d'âge pour accéder au CES doit être abaissée à 16 ans afin de refléter la réalité du volontariat sur le terrain et ouvrir de nouvelles opportunités pour que plus de jeunes s'engagent dans le volontariat.

Les stages d'équipes de volontariat devraient durer au minimum une semaine pour permettre une plus grande flexibilité des formats et événements pouvant être organisés sous cette catégorie.

⁹ Directive relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public - 2016
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016L2102&from=EN>

Le CES comme un pas en avant vers une approche mieux coordonnée de la politique du volontariat en Europe

Le Corps européen de Solidarité est une occasion idéale pour la Commission européenne de commencer à développer une approche générale de l'UE par rapport au volontariat, comme prévu par l'agenda politique pour le volontariat en Europe¹⁰.

Les efforts doivent se concentrer sur la valeur ajoutée de l'UE qui soutient le volontariat, sur la façon dont l'UE peut favoriser et/ou mieux coordonner les programmes nationaux et locaux existants et sur la façon de garantir que les droits des volontaires et des organisations impliquant des volontaires soient reconnus et respectés à travers l'Europe, conformément à la Charte européenne sur les droits et les responsabilités des volontaires¹¹.

Des efforts doivent aussi être fournis pour supprimer les barrières existantes au volontariat et aux organisations impliquant des volontaires, et voir comment le CES et d'autres programmes jeunesse de l'UE peuvent aider à promouvoir un environnement divers et responsabilisant pour les organisations de volontariat, tout comme pour les volontaires. En outre, le CES doit être mieux associé à d'autres programmes internationaux de volontariat et servir de base et d'incitation pour le développement de programmes de volontariat dans des pays où ils n'existent pas pour l'instant.

Garantir la compatibilité du CES avec le prochain programme Erasmus et la nouvelle Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse

Le Corps européen de Solidarité doit être vu comme une partie intégrante de l'aboutissement réussi de la mise en oeuvre du prochain cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse après 2018 - la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse. Il doit être étroitement interconnecté au Chapitre Jeunesse du programme Erasmus et des synergies entre certaines actions (en particulier l'AC1 initiatives de participation des jeunes et AC1 Discover EU) doivent être étudiées et incorporées au programme comme des actions combinées.

Le CES doit également être perçu comme un programme important pour promouvoir le volontariat et le travail de jeunesse, mais aussi la valeur ajoutée de la mobilité, du dialogue interculturel, de l'éducation non-formelle et de l'apprentissage informel des jeunes en Europe. Les éléments d'apprentissage du programme doivent être primordiaux pour son développement et sa mise en oeuvre.

Par rapport au Corps volontaire européen d'aide humanitaire, le CES doit trouver des synergies avec d'autres programmes de l'UE axés sur la coopération internationale et le développement également comme action extérieure.

¹⁰ Agenda politique pour le volontariat en Europe - 2011
https://www.vlaanderenrijwilligt.be/wp-content/uploads/2017/02/EYV2011Alliance_PAVE_copyfriendly.pdf

¹¹ Charte sur les droits et responsabilités du volontariat - Forum européen de la Jeunesse - 2012 -
https://issuu.com/yomag/docs/volunteering_charter_fr

Architecture du programme:

- Le Corps européen de Solidarité (CES) conserve la même structure que la proposition originale de la Commission européenne. Le programme est toujours divisé en deux volets complémentaires (volontaire et professionnel) avec quatre actions différentes (stages en volontariat, stages professionnels/emplois, activités de volontariat et activités de mise en réseaux). Ces activités continuent d'être mises en oeuvre soit au niveau transnational soit au niveau national.
- Le programme Volontaires de l'Aide de l'UE a été incorporé dans le CES et constitue une partie distincte du programme. Bien qu'il soit actuellement géré par la DG ECHO, le programme PVAE sera fusionné avec le CES sous un chapitre spécifique consacré à l'aide humanitaire, "le corps volontaire européen d'aide humanitaire" (EVHAC)". La fusion vise à simplifier l'accès du programme et à octroyer une plus grande visibilité tant aux possibilités du CES qu'à celles d'EVHAC.
- Le CES continuera d'être mis en oeuvre via les agences nationales Erasmus mais il s'agira d'un programme séparé doté d'un budget indépendant.
- L'étendue géographique a été élargie pour couvrir tous les pays du programme Erasmus et les pays partenaires. Les actions sous le volet EVAHC couvriront également des pays non-EU.
- Le programme sera ouvert à toutes les organisations, y compris les entités publiques ou privées et les organisations internationales, à condition qu'elles aient reçu un label de qualité CES.
- Le label de qualité permettra aux organisations de définir leur rôle en tant qu'hôtes, organisations de soutien et/ou d'envoi.
- Une priorité est accordée à l'offre de stages de qualité, inclusifs et sûrs pour tous les participants. Des formations spécifiques et un soutien pré-pendant, et post stages seront offerts à tous les participants, avec certaines spécificités en fonction du type de stage. Un soutien financier spécifique sera fourni aux jeunes de milieux défavorisés, et une formation spéciale en sécurité sera offerte aux participants du volet EVHAC.
- La charte SVE a été supprimée, tandis que les références à la charte CES ont été supprimées dans cette version du règlement.

Provisions financières

- 1,26 milliards€ pour la période 2021-2027. La Commission européenne a pour objectif d'atteindre 350.000 jeunes avec ce programme d'ici à 2027. Il n'y a pas de ventilation spécifique par volet ou activité.
- Le programme sera opéré via un système de demande et de gestion de subvention pour les organisations européennes et internationales. En général, la

¹² Source: Briefing pour les organisations membres - Cadre financier pluriannuel Post-2020

demande de subvention sera soumise à l'agence nationale du pays où est basée l'organisation. Les demandes de subvention pour 1) les activités organisées par des organisations européennes ou internationales, 2) les activités d'équipes de volontariat dans les domaines prioritaires identifiés au niveau européen et 3) les activités de soutien aux opérations d'aide humanitaire dans les pays tiers seront soumises à l'Agence Exécutive de la Commission européenne pour l'Education, l'Audiovisuel et la Culture. Les mêmes règles s'appliquent pour les demandes du label de qualité.

Nouvelles Actions

A. Corps volontaire européen d'aide humanitaire

Les actions mises en oeuvre sous le volet "Corps volontaire européen d'aide humanitaire" contribueront en particulier à apporter une aide humanitaire fondée sur les besoins et visant à préserver des vies, à empêcher et à alléger la souffrance humaine et à sauvegarder la dignité humaine, et renforcer la capacité et la résilience de communautés vulnérables et affectées par des catastrophes. Cette action ne soutiendra que les stages de volontariat pour aider les opérations d'aide humanitaire :

1. Tous les stages incluront un élément d'apprentissage et de formation, ils ne remplaceront pas de stages ou d'emplois, et ils seront basés sur un contrat de volontariat écrit.
2. Les stages de volontariat sous ce volet ne peuvent se dérouler que dans les pays tiers :
 - a. où se déroulent les activités et opérations d'aide humanitaire; et
 - b. où aucun conflit armé international ou non-international ne fait rage.

